

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	21
dont Pouvoirs	05

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre,
F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy,
S. Manganelli, S. Baud,

Pouvoirs : S. Mercet donné à C. Seifert, C. Roy donné à V. Roy,
M. Aragon donné à F. Aragon, S. Tugler-Rossi donné à C.
Arhuero, S. Casabianca donné à V. Roy.

Excusés : G. Vimint, C. Lievin

A été nommé secrétaire : F. Aragon

FINANCES- Tarifs communaux de location

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 septembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de fixer les tarifs de location comme suit :

Salles de réunion :

Pour les particuliers Beaumontois :

Salle N° 1 : 35 €	(19 personnes assises)
Salle N° 2 + cuisine : 75 €	(19 personnes assises)
Vaisselle : 30 €	(70 personnes)

Pour les associations :

Tarif horaire sans chauffage :	5 € (du mois d'avril au mois d'octobre)
Tarif horaire avec chauffage :	10 € (du mois de novembre au mois de mars)

Une caution de 250 € est demandée.

Salle des fêtes :

Pour les particuliers Beaumontois :

Repas : 150 €	(210 personnes assises)
Vin d'honneur : 90 €	

Pour les associations :

Tarif horaire sans chauffage :	5€ (du mois d'avril au mois d'octobre)
Tarif horaire avec chauffage :	10 € (du mois de novembre au mois de mars)

Une caution de 250 € est demandée.

Tables et bancs :

Associations communales : Gratuit

Associations extérieures : 2 € par jour (1 table et 2 bancs)

Habitants de la commune : 2 € par jour (1 table et 2 bancs)

La caution sera un multiple du prix unitaire d'un lot, soit 1 table et 2 bancs : 90 €

Chaque association peut organiser un repas par an gratuitement

Chaque association peut organiser son assemblée générale gratuitement.

De la même façon, les syndicats de copropriété de Beaumontois peuvent organiser leurs assemblées générales gratuitement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc CENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le

Le maire,

